

JAPON

Trois prisonniers secrètement exécutés

Index AI : ASA 22/007/00

« *Trois prisonniers ont été secrètement exécutés hier au Japon* », a déclaré ce jour (vendredi 1^{er} décembre 2000) Amnesty International en condamnant ces exécutions.

« *Dans ce pays, les condamnés à mort sont exécutés quelques moments seulement après en avoir été informés, et ne peuvent même pas faire leurs adieux à leur famille. Il s'agit là d'un affront à la dignité de la personne humaine. La peine capitale doit être abolie* », a ajouté l'organisation de défense des droits humains.

Ces exécutions étaient les premières à se dérouler au Japon depuis décembre de l'année dernière, les premières aussi depuis l'entrée en fonctions de Yoshiro Mori au poste de Premier ministre. Elles ont eu lieu la veille de la fin de la session de la Diète (Parlement), alors qu'un remaniement ministériel est imminent.

Dans des communiqués datés du 6 juin et du 5 septembre Amnesty International avait exprimé la crainte que les autorités ne procèdent à des exécutions, sans susciter la moindre réaction de la part du gouvernement.

L'organisation est opposée à la peine de mort, qui constitue une violation du droit fondamental de tout être humain à la vie. Elle considère ce châtimeur comme la peine la plus cruelle, inhumaine et dégradante qui soit, et appelle les autorités à mettre un terme définitif aux exécutions, à commuer toutes les condamnations à mort prononcées, et à prendre les mesures nécessaires en vue de l'abolition de la peine capitale. Un moratoire *de facto* sur les exécutions a été observé au Japon pendant plus de trois ans, de novembre 1989 à mars 1993, sans susciter d'opposition notable.

Âgé de cinquante-sept ans, Miyawaki Takashi, qui a été exécuté au centre de détention de Nagoya, avait été condamné à la peine capitale en décembre 1989 pour le

meurtre de trois personnes. Il avait passé presque onze ans dans le quartier des condamnés à mort et avait épuisé ses voies de recours depuis mars 1994.

Fujiwara Kiyotaka (également connu sous le nom de Katsua Kiyotaka), cinquante-deux ans, a été lui aussi exécuté au centre de détention de Nagoya. Il avait été condamné à mort en mars 1986 pour le meurtre de huit personnes. Il était incarcéré depuis quatorze ans et neuf mois sous le coup de sa sentence capitale et ne disposait plus d'aucun recours depuis janvier 1994.

Âgé de cinquante-cinq ans, Oishi Kunikatsu a été exécuté au centre de détention de Fukuoka. La peine capitale avait été prononcée à son encontre en mai 1983, après qu'il eut été reconnu coupable du meurtre de trois personnes. Il avait passé dix-sept ans et huit mois dans le quartier des condamnés à mort et avait épuisé ses voies de recours depuis avril 1995.

« *Amnesty International appelle le Japon à mettre fin à la pratique cynique et arbitraire que constituent ces exécutions secrètes.* » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :
<http://www.amnesty.org>